



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 6 novembre 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Madame Céline Veilleux, mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marie-Andrée Buteau

Siège #2 - Jocelyn Béliveau

Siège #3 - Jessica Bolduc

Siège #4 - Joey Veilleux

Siège #5 - Marie-Josée Nadeau

Siège #6 - Laurier Poulin

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Céline Veilleux, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - COMPTE RENDU DE LA MAIRESSE

04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

05 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

08 - CORRESPONDANCE OFFICIELLE

09 - LÉGISLATION

09.01 - Résolution - Adoption règlement no 448-23 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 et abrogeant le règlement no 379-16

09.02 - Résolution - Adoption politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels

09.03 - Résolution - Adoption de la politique de confidentialité

09.04 - Résolution - Adoption du calendrier 2024 des séances du conseil municipal

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

10.01 - Dépôt des états comparatifs

10.02 - Résolution - Acceptation contribution 2024 à l'organisme Transport Autonomie de Beauce

- 10.03** - Résolution - Acceptation de l'offre de services de Cain Lamarre - Cour municipale 2024
- 10.04** - Résolution - Aide financière à l'organisme Nouvel Essor
- 10.05** - Résolution - Acceptation des états financiers 2022 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière
- 10.06** - Résolution acceptation budget révisé 2023 Office habitation du Sud de la Chaudière
- 10.07** - Résolution - Acceptation soumission Maintenance ECI - Entretien ménager bâtiment municipal
- 11** - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS
- 11.01** - Résolution - Dérogation mineure - 12e Rang Ouest - Lot no 4 216 156
- 11.02** - Résolution - Acceptation soumission CITAM pour la prise d'appel téléphonique
- 11.03** - Résolution - Acceptation soumission Spark Électrique pour les travaux électriques à l'OTJ
- 11.04** - Résolution - Acceptation soumission pour la fourniture et l'installation de 2 thermopompes au bâtiment municipal
- 11.05** - Résolution - Acceptation soumission Spark Électrique remplacement appareil chauffage
- 11.06** - Résolution - Attestation fin travaux - Ponceau 14e Rang Ouest
- 11.07** - Résolution - Attestation fin travaux - Reconstruction du ponceau du 6e Rang
- 12** - TRAVAUX PUBLICS
- 13** - RESSOURCES HUMAINES
- 13.01** - Résolution - Nomination des inspecteurs en urbanisme et en environnement
- 14** - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE
- 15** - LOISIRS
- 16** - VARIA
- 16.01** - Résolution - Démission de M. Alex Corbeil au poste de journalier aux travaux publics
- 16.02** - Résolution - Mandat directrice générale - Affichage du poste de journalier aux travaux publics
- 16.03** - Résolution - Engagement de Mme Vicky Poulin au poste d'adjointe à la direction
- 17** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

SECONDÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 6 novembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

03 - COMPTE RENDU DE LA MAIRESSE

04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

05 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

2023-11-209

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture des procès-verbaux du 2 et du 30 octobre 2023, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux du 2 et du 30 octobre 2023 soient adoptés.

ADOPTÉE

2023-11-210

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er et le 31 octobre 2023 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de 232 895,20 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

08 - CORRESPONDANCE OFFICIELLE

Aucune correspondance à déposer à la séance du 6 novembre 2023.

09 - LÉGISLATION

2023-11-211

09.01 - Résolution - Adoption règlement no 448-23 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 et abrogeant le règlement no 379-16

ATTENDU QUE l'imposition de cette taxe permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;

ATTENDU QU'À compter du 1er janvier 2024, la taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 sera augmenté à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone;

ATTENDU QUE l'adoption de ce règlement est obligatoire;

ATTENDU QUE ce règlement abroge le règlement no 379-16;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Andrée Buteau;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement no 44823 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 et abrogeant le règlement no 379-16 soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2023-11-212 09.02 - Résolution - Adoption politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Benjamin est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la «*Loi sur l'accès*»);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

2023-11-213 09.03 - Résolution - Adoption de la politique de confidentialité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Benjamin (ci-après la «*Municipalité*») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la «*Loi sur l'accès*»);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité*;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Saint-Benjamin.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte la politique de confidentialité.

ADOPTÉE

2023-11-214

09.04 - Résolution - Adoption du calendrier 2024 des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024. Toutes les séances ordinaires débiteront à 18 h 30 :

Calendrier 2024
Séances du conseil municipal
15 janvier 2024 (3 ^e lundi)
5 février 2024
4 mars 2024
8 avril 2024 (2 ^e lundi)
6 mai 2024
3 juin 2024
8 juillet 2024 (2 ^e lundi)
12 août 2024 (2 ^e lundi)
9 septembre 2024 (2 ^e lundi)
7 octobre 2024
4 novembre 2024
2 décembre 2024

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

10.01 - Dépôt des états comparatifs

2023-11-215

10.02 - Résolution - Acceptation contribution 2024 à l'organisme Transport Autonomie de Beauce

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la lettre de Transport Autonomie de Beauce pour la contribution financière 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité contribue financièrement à tous les ans pour le transport adapté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin :

- accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2024;
- accepte de payer la contribution fixée de 3 266,08 \$;
- accepte la tarification payée par l'utilisateur;
- reconnais que la Ville St-Georges est nommée comme ville mandataire

ADOPTÉE

2023-11-216

10.03 - Résolution - Acceptation de l'offre de services de Cain Lamarre - Cour municipale 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benjamin a reçu l'offre de service de la firme Cain Lamarre pour les services à la cour municipale pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin confie le mandat de procureur à la firme Cain Lamarre SENCRL avocats pour nous représenter dans l'ensemble de nos dossiers devant la Cour municipale commune de Ville St-Georges pour l'année 2024.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Mme Mélanie Labbé, Chef de division de la Cour municipale de Ville Saint-Georges et la firme Cain Lamarre SENCRL.

ADOPTÉE

2023-11-217

10.04 - Résolution - Aide financière à l'organisme Nouvel Essor

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de Nouvel Essor au montant de 450 \$ pour les aider à accomplir leur mission en 2024;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est bien implanté et que plusieurs de leurs services sont utilisés par notre population;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont bénéficiés des services suivants : transport accompagnement bénévole, popote roulante, ViActive, déclaration d'impôts et etc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que l'organisme poursuive sa mission auprès de notre population;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de verser une aide financière de 450 \$ à l'organisme Nouvel Essor.

ADOPTÉE

2023-11-218 10.05 - Résolution - Acceptation des états financiers 2022 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les états financiers 2022 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière qui ont été approuvés par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part que la municipalité versée en 2022 était au montant de 6 696 \$ et que le déficit de l'exercice s'est terminé à 6 182 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation versera à la municipalité un montant de 514 \$ versé en trop;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte les états financiers 2022 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière.

ADOPTÉE

2023-11-219 10.06 - Résolution acceptation budget révisé 2023 Office habitation du Sud de la Chaudière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le budget révisé 2023 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a eu aucune modification au budget et que la contribution municipale demeure la même, soit 7 734 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte le budget révisé 2023 sans modification de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière et que la contribution municipale s'élève à 7 734 \$.

ADOPTÉE

2023-11-220 10.07 - Résolution - Acceptation soumission Maintenance ECI - Entretien ménager bâtiment municipal

CONSIDÉRANT QUE l'employée attitrée à l'entretien ménager du bâtiment municipal sera absente pour une durée estimée de 4 à 6 semaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission à Maintenance ECI;

CONSIDÉRANT QUE le coût sera de 180 \$ par semaine, et ce, selon les services décrits dans la soumission déposée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Maintenance ECI pour l'entretien ménager du bâtiment municipal au coût de 180 \$ par semaine avant les taxes.

QUE le contrat est effectif à compter d'immédiatement.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2023-11-221

11.01 - Résolution - Dérogation mineure - 12e Rang Ouest - Lot no 4 216 156

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif urbanisme (CCU) le 3 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lise Buteau, inspectrice municipale a expliqué le dossier aux membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a tenu compte :

- Des dispositions des règlements de zonage et de lotissement pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- QU'il respecte les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme et du règlement d'urbanisme;
- Qu'une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application des règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un sérieux préjudice au requérant;
- QUE le CCU juge que la demande de dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- QUE la demande de dérogation mineure ne vise pas des travaux déjà exécutés ou en cours;
- QUE lesdits travaux feront l'objet d'un permis de construction et qu'ils devront être exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la demande de dérogation mineure pour le lot no 4 216 156.

ADOPTÉE

2023-11-222

11.02 - Résolution - Acceptation soumission CITAM pour la prise d'appel téléphonique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir un service supplémentaire à sa population, et ce, en dehors des heures d'ouverture de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'actuellement la municipalité n'offre pas la prise d'appels téléphoniques en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la centrale téléphonique prendra les appels d'informations générales, mais également les appels d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens pourront avoir des réponses rapides à des questions générales à toutes heures de la journée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de CITAM, division de CAUCA pour l'implantation du système et la prise des appels, et ce, selon les coûts suivants :

- Frais fixes d'implantation : 3 614, 37 \$

- Frais récurrents annuels pour la prise d'appel : 4 954,60 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de CITAM au coût de 8 568,98 \$ pour la première année (ce qui inclut les frais d'implantation) et 4 954,60 \$ pour les 2 années suivantes.

QUE la municipalité implantera le système à compter de janvier 2024.

ADOPTÉE

2023-11-223

11.03 - Résolution - Acceptation soumission Spark Électrique pour les travaux électriques à l'OTJ

CONSIDÉRANT QUE des travaux électriques s'avéraient être nécessaires à l'OTJ afin d'améliorer le système électrique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de Spark Électrique au montant de 1 933,75 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Andrée Buteau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Spark Électrique pour des travaux électriques mineurs sur le site de l'OTJ.

ADOPTÉE

2023-11-224

11.04 - Résolution - Acceptation soumission pour la fourniture et l'installation de 2 thermopompes au bâtiment municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut améliorer le chauffage et la climatisation des bureaux municipaux ainsi que la grande salle;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de thermopompes viendra améliorer la consommation électrique et ainsi diminuer les coûts récurrents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à 2 entreprises et que celle retenue est Spark Électrique au coût de 13 107,15 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Spark Électrique pour la fourniture et l'installation de 2 thermopompes au coût de 13 107,15 \$ taxes incluses. Cette dépense sera payée via l'aide financière PRABAM.

ADOPTÉE

2023-11-225

11.05 - Résolution - Acceptation soumission Spark Électrique remplacement appareil chauffage

CONSIDÉRANT QUE la compagnie d'assurances demande à la municipalité de remplacer le système de chauffage (chauffrette) dans le local de la chaufferie de l'église;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de Spark Électrique pour l'installation d'un aérotherme avec thermostat intégré, et ce, au coût de 833,57 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel appareil de chauffage est approuvé pour une installation permanente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Spark Électrique pour le remplacement du système de chauffage dans le local de chaufferie de l'église au coût de 833,57 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2023-11-226

11.06 - Résolution - Attestation fin travaux - Ponceau 14e Rang Ouest

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction du ponceau du 14e Rang Ouest ont été faits en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la libération de la retenue finale de 5 % a été versé à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE le projet est considéré terminé et à la satisfaction de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin atteste la fin des travaux de reconstruction du ponceau du 14e Rang Ouest.

ADOPTÉE

2023-11-227

11.07 - Résolution - Attestation fin travaux - Reconstruction du ponceau du 6e Rang

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction du ponceau du 6e Rang ont été faits en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la libération de la retenue finale de 5 % sera versé dans 1 an, soit en 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet est considéré terminé et à la satisfaction de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin atteste la fin des travaux de reconstruction du ponceau du 6e Rang.

ADOPTÉE

12 - TRAVAUX PUBLICS

13 - RESSOURCES HUMAINES

2023-11-228

13.01 - Résolution - Nomination des inspecteurs en urbanisme et en environnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs règlementations;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'adoption d'un nouveau règlement, il y a lieu de procéder au renouvellement des nominations pour l'ensemble de l'équipe d'inspection;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme mesdames Lise Buteau, Annie Venables, Émilie Bédard, Kim Boulanger, Sébastien Dubois et monsieur Serge Paquet à titre d'inspecteur/trices en urbanisme et en environnement.

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicable par la municipalité.

ADOPTÉE

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

15 - LOISIRS

16 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2023-11-229

16.01 - Résolution - Démission de M. Alex Corbeil au poste de journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE M. Alex Corbeil a avisé la directrice générale le 6 novembre 2023 de la fin de du lien d'emploi avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le poste sera vacant à compter du 10 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la démission de M. Alex Corbeil au poste de journalier aux travaux publics.

ADOPTÉE

2023-11-230

16.02 - Résolution - Mandat directrice générale - Affichage du poste de journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT QU'UN poste de journalier aux travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le poste devra être comblé dans les prochaines semaines;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise la directrice générale à afficher le poste de journalier aux travaux publics.

ADOPTÉE

2023-11-231

16.03 - Résolution - Engagement de Mme Vicky Poulin au poste d'adjointe à la direction

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la recherche d'une adjointe à la direction pour appuyer la directrice générale dans ses tâches et être complémentaire dans l'équipe des services administratifs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quelques curriculums vitae et que deux personnes ont été sélectionnées pour une entrevue;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse et la directrice générale ont rencontré les deux candidates;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse et la directrice générale ont déposé leur recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin engage Mme Vicky Poulin au poste d'adjointe à la direction.

ADOPTÉE

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2023-11-232

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 37.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Céline Veilleux
Mairesse

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Céline Veilleux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Céline Veilleux
Mairesse

